



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Avenir de l'aéroport de Tours Val de Loire

Question orale n° 641

Texte de la question

M. Philippe Chalumeau appelle l'attention de Mme la ministre, auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports, sur l'avenir de l'aéroport de Tours Val de Loire. Depuis plusieurs mois, l'État et les collectivités locales examinent, avec les acteurs économiques publics et privés, les perspectives des aéroports de la région Centre-Val de Loire, dans le souci que les différentes initiatives ne soient pas concurrentes entre elles et participent à l'attractivité de nos territoires. L'aéroport de Tours Val de Loire, qui accueille 190 000 passagers par an, possède de véritables atouts expliquant son rayonnement et témoignant de sa capacité à être un outil de développement économique et touristique à haut potentiel. À ce titre, le plan d'affaires porté par le syndicat mixte exploitant l'aéroport devrait permettre à ce dernier d'engendrer près de 84 millions d'euros de chiffre d'affaires et de soutenir plus de 820 emplois en 2035. Un avenir qui se veut prometteur mais qui est remis en cause à très court terme par le départ de l'école d'aviation de chasse de la base aérienne à l'été 2021. Cette décision a un impact majeur sur l'exploitation actuelle de l'aéroport civil, à commencer par la remise en cause de l'existence d'un contrôle aérien, conséquence directe de la mutation des contrôleurs aériens militaires à Cognac. Or, en l'absence de contrôle aérien, toutes les lignes régulières seront arrêtées, et le Val de Loire serait ainsi privé d'une porte d'entrée aérienne indispensable à son développement économique et touristique. La création de 5 à 7 postes de contrôleurs aériens civils, opérationnels dès l'été 2021, est donc indispensable. À ce jour, l'intervention de la direction générale de l'aviation civile (DGAC) n'a pas permis cette assurance, pourtant nécessaire à court terme pour prendre le relais des militaires, en soutien des services d'informations de vols privés. Tout autant, la mise en place d'un contrôle aérien déporté, dispositif qui se veut innovant, ne pourrait s'opérer avant 2022 dans le scénario le plus optimiste. Cette option priverait ainsi l'aéroport de Tours Val de Loire de contrôle aérien pendant un délai incompressible d'un an et constituerait une vraie source de frilosité pour les investisseurs privés et les compagnies aériennes. Ces quelques postes conditionnent la soutenabilité du service de contrôle aérien de Tours et, de facto, la survie de l'aéroport de Tours Val de Loire, clef de voûte du développement économique et touristique du Val de Loire. Il souhaiterait ainsi connaître la réponse de l'État à même de pouvoir garantir la pérennité du service de contrôle aérien et donc la survie de l'aéroport de Tours Val de Loire.

Texte de la réponse

AÉROPORT DE TOURS VAL DE LOIRE

M. le président. La parole est à M. Philippe Chalumeau, pour exposer sa question, n° 641, relative à l'aéroport de Tours Val de Loire.

M. Philippe Chalumeau. Ma question s'adressait initialement à Mme la ministre chargée des transports. Madame la secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, depuis plusieurs mois, l'État et les collectivités locales examinent avec les acteurs économiques publics et privés les perspectives des aéroports de la région Centre-Val de Loire, dans le souci que les différentes initiatives ne se concurrencent pas et participent à l'attractivité de nos territoires.

L'aéroport de Tours Val de Loire possède de véritables atouts, expliquant son rayonnement et témoignant de son haut potentiel. À ce titre, le plan d'affaires du syndicat mixte exploitant l'aéroport devrait permettre à ce dernier de diversifier les activités et les sources de revenus de sa plateforme, qui représente près de 84 millions d'euros de chiffre d'affaires et un potentiel de plus de 820 emplois en 2035.

Cet avenir se veut donc prometteur, à l'heure où le concours du ministère des transports a pérennisé notre service de contrôle aérien, jusqu'alors remis en cause par le départ prévu de l'école d'aviation de chasse à l'été 2021. En l'absence de ce contrôle, indispensable à la desserte de toutes les lignes régulières, le Val de Loire aurait été privé de sa principale porte d'entrée aérienne, facteur nécessaire à son développement économique et touristique ainsi qu'aux retombées qu'il peut légitimement en attendre.

Au nom des Tourangelles et des Tourangeaux, je tiens par votre entremise à en remercier Mme Élisabeth Borne, ministre chargée des transports. Grâce à elle et à M. le Premier ministre, l'aéroport de Tours Val de Loire peut désormais regarder vers l'avenir ; il a d'ailleurs connu une recrudescence de l'ordre de 40 % de son trafic passagers sur les deux premiers mois de l'année 2019, couplée à un net essor de l'aviation d'affaires.

Si l'aéroport de Tours Val de Loire poursuit sa montée en puissance et compte bien user pleinement de son potentiel pour répondre aux besoins du territoire qu'il dessert et des politiques publiques qui y sont menées, à l'heure où une réflexion européenne s'ouvre pour définir les orientations qui seront données pour tous les aéroports régionaux français et où les progrès technologiques permettent d'espérer plus vite qu'imaginé des avions davantage respectueux de notre chère planète, grâce aux avancées en matière de propulsion à l'hydrogène ou grâce à l'électricité verte, quelle politique nationale pouvons-nous collectivement coconstruire afin de faire de nos aéroports régionaux de vrais pôles d'attractivité, moteurs du développement économique et touristique, et en même temps durable, de notre pays sur le long terme ?

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire.

Mme Brune Poirson, secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire. Vous avez souhaité interroger Mme Élisabeth Borne, ministre chargée des transports. Celle-ci ne pouvant être présente, je vous répondrai à sa place.

Les assises du transport aérien, clôturées le 8 mars dernier par Élisabeth Borne, ont permis de dégager pour les années à venir une stratégie dont la priorité est d'assurer une connectivité efficace des territoires par le transport aérien. Le Gouvernement va donc accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de stratégies aéroportuaires locales, dans plusieurs buts.

Le premier est de parvenir à une desserte terrestre efficace des aéroports français. L'accessibilité des grands aéroports est en effet un prérequis pour leur développement et leur insertion au cœur du territoire. Elle doit être pensée de façon intermodale et en rapport avec les nouvelles mobilités, car nous devons anticiper l'avenir – nous enfermer dans un modèle passé serait une grave erreur – tout en tenant compte des situations locales.

Le deuxième but est d'aider les régions développant des stratégies aéroportuaires, en veillant notamment à clarifier la répartition des compétences entre l'État et les collectivités, afin que les projets puissent rapidement être réalisés.

Troisième but : désenclaver les territoires par les lignes d'aménagement du territoire.

Quatrième but : simplifier les interventions financières des collectivités auprès des exploitants d'aéroports, grâce à des règles nationales mettant en œuvre le cadre européen relatif au fonctionnement pour les aéroports de moins de 200 000 passagers par an, et aux aides à l'investissement pour les aéroports de moins de 3 millions de passagers par an.

Cinquième but : nous souhaitons assurer une solidarité entre aéroports en réaffirmant le soutien plein et entier du Gouvernement au système de péréquation entre aéroports pour le financement des missions de sécurité et de sûreté aéroportuaires.

Par ailleurs, il importe de mettre en œuvre des actions ciblées et adaptées à la diversité des aéroports, notamment afin d'améliorer leur connectivité. Pour les plus petits aéroports, l'enjeu est de pouvoir accueillir des vols internationaux chaque fois que nécessaire, par exemple pour l'aviation d'affaire, les services réguliers ou la maintenance aéronautique. Il faudra évidemment tenir compte des contraintes touchant la sûreté et le contrôle des frontières.

Le développement de la connectivité aérienne spécifique des régions ultramarines reste également l'une de nos priorités.

Monsieur Chalumeau, je vous remercie pour votre implication sur ces questions, sur lesquelles, je le sais, vous travaillez beaucoup. Soyez assuré que nous continuerons à œuvrer à vos côtés afin d'assurer le développement d'aéroports régionaux comme celui de Tours Val de Loire et de renforcer l'attractivité des territoires.

M. le président. La parole est à M. Philippe Chalumeau.

M. Philippe Chalumeau. Je vous remercie, ainsi que Mme la ministre des transports, pour votre soutien à notre aéroport, capital pour le développement de notre territoire.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Chalumeau](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 641

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 mars 2019](#)

Réponse publiée le : 27 mars 2019, page 3070

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [19 mars 2019](#)